

*Séance du 21 juillet 1891.* — Présidence de M. Morin-Pons. — Hommages faits à l'Académie : 1<sup>o</sup> *Essai de géométrie rationnelle*, par M. J. Bonnel ; 2<sup>o</sup> *Histoire de l'acquisition des terres nobles par les roturiers dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, par M. A. Vachez ; 3<sup>o</sup> *Valentin-Smith, sa vie et ses œuvres*, par le même. — M. Morin-Pons donne communication du récit d'un fait, qui lui a été révélé par l'inventaire des titres de l'ancien marquisat de Neuville, qui est en sa possession, et se compose de vingt et un volumes in-folio. L'ancien marquisat de Neuville fut légué par l'archevêque Camille de Neuville au maréchal de Villeroy, des mains duquel il passa aux Luxembourg. Or, c'est par les soins de la maréchale de Luxembourg, morte seulement en 1787, que fut rédigé en 1778, cet important inventaire, qui renferme l'analyse de tous les papiers de la terre de Neuville, avec l'indication de faits assez intéressants. Dans le tome VIII<sup>e</sup> consacré aux procès concernant cette terre, nous trouvons ainsi la confirmation que le cardinal, Pierre de Thurey, qu'il ne faut pas confondre avec Philippe de Thurey, archevêque de Lyon, fut réellement abbé de l'Île-Barbe. On y trouve aussi la trace de fréquents débats entre l'abbaye et les habitants de Montanay, au sujet de la dîme des vins. Or, c'est à l'occasion de l'une de ces contestations, que le 3 octobre 1458, un moine de l'Île-Barbe, Jean de Vaugrigneuse, blessa mortellement, dans un moment d'emportement, un censitaire de l'abbaye, nommé Jean Carron. Une poursuite criminelle fut ouverte contre Jean de Vaugrigneuse, à raison de ce fait. Mais bien que l'inventaire donne tous les détails de l'enquête, à laquelle il fut procédé, aucune pièce ne révèle le résultat de la procédure. Quant à Jean de Vaugrigneuse, on sait, soit par Le Laboureur, soit par Guichenon, qu'il appartenait à une famille de la Bresse, qui était originaire du Poitou et fournit deux moines à l'Île-Barbe.

*Séance du 28 juillet 1891.* — Présidence de M. Morin-Pons. — M. Humbert Mollière fait une communication sur les vieilles reliures lyonnaises, à propos de l'étude publiée par M. Vingtrinier sur Maïoli et sa famille, et provoquée par la découverte d'un volume, dont la reliure porte la marque et la devise de Maïoli. Ce qui résulte le plus clairement des recherches faites par l'auteur, c'est que Maïoli était un ami de Jean Grolier, et que des dons réciproques de livres avaient lieu entre eux. Mais d'où venait ce Maïoli ? On a cru qu'il était originaire de la